

Procès-verbal n°12

Du mardi 15 juillet 2025



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51 crs@volleyidf.org

SAISON 2024/2025

Approuvé par le Comité Directeur le 29 janvier 2026

Réunion en Visioconférence

<u>Participant :</u>	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président
	Madame	THIEBAUT Michèle	Membre
	Monsieur	ABOULKER Jean Paul	Membre
	Monsieur	MAGNY Olivier	Membre
	Monsieur	PRIGENT Arnaud	Membre
<u>Excusés :</u>	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
	Monsieur	PARCHEMIN Mickaël	Membre
	Monsieur	TAILLEFER Benjamin	Membre
<u>Assiste :</u>	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié, Responsable de l'organisation des compétitions

PLANNING GENERAL DES COMPETITIONS REGIONALES 2025/2026

- ❖ Vous pouvez télécharger le Planning Général des Compétitions Régionales depuis notre site via le lien suivant : [Cliquer ICI](#)
- **Le Planning Général des Compétitions Régionales – Ligue Île-de-France de Volley pour la saison 2025/2026** (format PDF).
- **Un calendrier pour la saison 2025/2026** au format Excel : il s'agit d'un outil à destination des GSA, qu'ils peuvent adapter puis diffuser aux jeunes, à leurs parents et aux entraîneurs, en fonction des compétitions auxquelles leurs équipes jeunes participent.
 - Nous vous tiendrons informés de toute éventuelle mise à jour.
 - Les dates du championnat régional de Beach Volley vous seront communiquées ultérieurement.

Abandon des droits sportifs à l'issue de la saison 2024/2025

❖ **AS.SP. VOLTAIRE CHATENAY :**

- Considérant la demande de M. BALLAND Guillaume, président du GSA AS.SP. VOLTAIRE CHATENAY, reçue par courriel le 14 juillet 2025.
- La Commission Régionale Sportive enregistre l'abandon des droits sportifs 2024/2025 de l'équipe AS.SP. VOLTAIRE CHATENAY concernant sa participation au championnat régional 1 féminin pour la saison 2025/2026, ainsi que de sa mise à disposition du Comité Départemental des Hauts-de-Seine (92).
- Conformément à l'article 6 du RGES, l'équipe AS.SP. VOLTAIRE CHATENAY ne pourra pas accéder au niveau régional à l'issue de la saison 2025/2026.

❖ **SPORTING CLUB PARIS VOLLEY :**

- Considérant la demande de Mme FROMENT Hélène, présidente du GSA SPORTING CLUB PARIS VOLLEY, reçue par courriel le 09 juillet 2025.
- La Commission Régionale Sportive enregistre l'abandon des droits sportifs 2024/2025 de l'équipe SPORTING CLUB PARIS VOLLEY 3 concernant sa participation au championnat régional 2 féminin pour la saison 2025/2026, ainsi que de sa mise à disposition du Comité de Paris (75).
- Conformément à l'article 6 du RGES, l'équipe SPORTING CLUB PARIS VOLLEY 3 ne pourra pas accéder au niveau régional à l'issue de la saison 2025/2026.

Accessions Supplémentaires à l'issue de la saison 2024/2025

Conformément à l'article 14.2 de la régionale, la Commission Régionale Sportive a validé les accessions supplémentaires comme suit :

❖ **Régionale Féminine :**

➤ Qualification supplémentaire en division régionale 1 féminine :

- PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB : 5^e de la poule D, 22^e de la régionale féminine.

❖ **Accession Régionale Féminine :**

➤ Accession supplémentaire en division régionale 2 féminine :

- CLUB OMNISPORTS DE COURCOURONNES -SECTION VB : 6^e du tournoi pour accessions supplémentaires de l'accession régionale féminine.
- UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 3 : 7^e du tournoi pour accessions supplémentaires de l'accession régionale féminine.

COMPOSITION DES POULES REGIONALES 2025/2026

La Commission Régionale Sportive valide et diffuse la composition des poules des championnats régionaux seniors « Pré-national », « Régional 1 » et « Régional 2 » féminins et masculins de la saison 2025/2026.

Pour consulter la composition des poules des championnats seniors régionaux 2025/2026 : [Cliquer ICI](#)

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Régionale (CAR).

Il doit être effectué par un licencié intéressé au dossier, par lettre recommandée, expédiée dans les DIX jours suivants la date de réception de la notification de la décision réglementaire de la Commission Régionale.

Il est nécessaire également de préciser que vous acceptez les frais d'appel (100 €).

Le secrétaire de séance
M. Tarek BOUGHERBAL



Le Président de la CRS
M. Yves MOLINARIO

